



* FRANCE

Vins d'Alsace : le Rhin trinquerait aussi...

Le laboratoire de Zoologie et d'Ecologie de l'Université "Paris-Sud" (Orsay), associé à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (qui s'appelle aussi France - Nature - Environnement) suit pour le compte de la Société SANDOZ, les conséquences de la pollution du Rhin par l'accident de Bâle qui, chacun s'en souvient, a eu lieu le 1er novembre 1986.

Les recherches préliminaires suggèrent qu'à côté de la pollution ponctuelle majeure qui a justement défrayé la chronique et dont les dégâts ont, en France, fait l'objet d'un règlement compensatoire de près de 50 millions de francs, le Rhin est aussi victime d'une pollution diffuse chronique par les pesticides. Elle serait même d'une autre ampleur que la pollution accidentelle de novembre 1986...

Le laboratoire a par exemple et à sa grande surprise, relevé des résidus significatifs d'Endosulfan et de Dieldrine.

Or la Dieldrine est interdite d'utilisation dans les trois pays riverains depuis le début des années 70 !

Quant à l'Endosulfan, les concentrations observées pourraient provenir de ses usages en agriculture et en particulier sur la vigne, culture importante dans la plaine d'Alsace et sur le versant allemand correspondant...

D'après des informations fournies par la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature - mai 1989 - et avec l'aimable autorisation de la Société SANDOZ-France.

* EUROPE

Vers une agence européenne de l'Environnement

A l'instar des Etats-Unis, la Communauté pourrait se doter prochainement d'une Agence Européenne de l'Environnement (AEE). Le commissaire européen à l'Environnement en a proposé le projet le 21 juin. Jacques DELORS avait annoncé cette initiative dès le 16 janvier dernier.

Le projet prévoit, d'une part, l'établissement d'un réseau européen de mesures et de contrôles constitué des organismes nationaux et régionaux (publics ou privés) existant déjà chez les Douze ou susceptibles d'être créés et, d'autre part, la constitution de cette Agence qui coifferait ce réseau et l'animerait. Le mérite de ces structures nouvelles est de combler une lacune. "En général, fait valoir Bruxelles, il n'y a pas de suivi de la qualité environnementale et des tendances, à une échelle européenne, ni aucune garantie que les résultats du suivi environnemental seront comparables à l'échelle communautaire".

Le principal objectif de l'AEE sera donc d'"aider la CEE et les Etats membres à atteindre les objectifs de protection et d'amélioration de l'environnement" qu'ils se sont eux-mêmes fixés. L'Agence devrait à cet égard :

- fournir à la CEE, aux Etats membres et aux pays tiers qui décideraient d'y participer les informations "objectives" nécessaires pour la formulation et la mise en oeuvre des politiques d'environnement ;
- fournir en particulier l'information technique, scientifique et économique nécessaire à la Commission dans ses tâches d'identification, préparation et mise en oeuvre des actions et de la législation touchant à l'environnement ;
- mettre au point les technique de prévision afin qu'une action préventive adéquate puisse être entreprise le cas échéant et en temps utile ;
- enfin, assurer l'intégration des données environnementales européennes dans les programmes internationaux comme, par exemple, ceux des Nations-Unies.

Sur des thèmes comme la qualité de l'air et les émissions atmosphériques, la qualité de l'eau, les polluants et les ressources aquatiques, l'état des sols et de la végétation, l'occupation des sols et l'aménagement du territoire.

Plusieurs raisons auraient conduit à choisir cette forme d'organisation nouvelle à Bruxelles.

La création d'une agence est une formule plus facile à accepter pour les Etats membres que la transmission de nouvelles compétences à l'exécutif communautaire en un domaine de plus en plus sensible et politique. C'est aussi un cadre adapté à la participation des pays tiers. L'agence aura donc une personnalité juridique propre. Placée sous la responsabilité d'un directeur exécutif, elle sera dotée d'un conseil d'administration, composé d'un représentant de chaque Etat membre, de deux de la Commission CEE et de deux personnalités scientifiques désignées par le Parlement européen. Les ressources de l'agence proviendront d'une contribution de la CEE et de celles des pays tiers.

D'après Marc PAOLONI, La Tribune de l'Expansion du 22 juin 1989.

*** FRANCE**

Optimisme... et opinion

AGORAmétrie, association sur l'étude des structures de l'opinion, a présenté courant juin les résultats 1989 de ses travaux sur l'opinion française, replacés dans une perspective diachronique : en effet, une soixantaine de thèmes sont depuis 1977, suivis par une enquête annuelle menée sur un échantillon représentatif de 1000 à 1500 personnes.

L'originalité de l'analyse, dont le compte rendu est toujours particulièrement dense, réside aussi dans son référentiel : le système de valeurs auquel les français sont attachés, et évidemment ses vicissitudes...

Plus que jamais, quelques thèmes de conflit proposés cette année concernent l'environnement. Si par exemple, déjà depuis 1977, environ 80% des français considéraient "la pollution comme préoccupante", cette année, 44% sont plutôt ou tout à fait d'accord avec une proposition apocalyptique : "LA POLLUTION DETRUIRA L'HUMANITE"... L'angoisse millénariste se nourrit de trous dans la couche d'ozone et d'effet de serre. 80% pensent toujours qu'entre autres, "l'industrie chimique est polluante". Si 66% estiment que l'écologie n'est pas une mode (14% prétendent le contraire), 60% trouvent que "la France n'est pas en avance pour l'environnement". Dont acte... Et 63% pensent inutile de construire des centrales nucléaires. Cela dit 40% reconnaissent que "la publicité est indispensable" et 40 autres % que "Dieu existe".

Toute une série de corrélations entre avis sur des thèmes de conflit révèle des profils de systèmes de valeurs différenciés et des proximités de mentalités ou d'attitudes.

Enfin, en 1989, AGORAmétrie s'est ouverte à l'Europe : la société anglaise a, pour la première fois, été soumise au même traitement.

Pour en savoir plus : AGORAmétrie, 30, rue de Condé - 75006 PARIS.

*** SUEDE**

Explosion des parcs nationaux

Dans le cadre d'une réorganisation des zones naturelles protégées, 20 nouveaux territoires, couvrant une superficie de 17 000 km², devraient être classés "parc national". Ce chiffre quadruplerait la surface de parcs nationaux existante en Suède. Ces nouveaux territoires sont représentatifs des divers types de paysages du pays et des îles. Parmi les 20 parcs déjà existants, sept seront convertis en réserves naturelles, les autres seront agrandis ou perdront leur statut. Au terme de cette réorganisation, la Suède comptera 33 parcs nationaux, couvrant près de 5,5% de sa superficie totale. Les parcs nationaux français ne couvrent que 0,65% du territoire !
D'après Presse-Environnement du 21 juillet 1989.

*** FRANCE**

Regard sur l'Antarctique

Le Bureau de l'Assemblée Nationale a chargé l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques de "réaliser une étude sur les problèmes posés par le développement d'activités liées à l'exploitation des ressources minérales dans l'Antarctique". Cette étude s'inscrit dans le débat actuel sur la ratification de la convention de Wellington.

D'après Presse-Environnement du 21 juillet 1989.

*** FRANCE**

Le Bas-Rhin boit la tasse

Une étude sur la qualité des cours d'eau effectuée dans le Bas-Rhin montre que 50% des petits cours d'eau présentent une qualité des eaux médiocre, et 21% une qualité mauvaise. Ces résultats devraient aider à une meilleure programmation des travaux d'assainissement des communes et permettre d'évaluer l'efficacité des solutions mises en oeuvre pour le relèvement de la qualité des eaux.

D'après Presse-Environnement du 16 juin 1989.

*** REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE**

Promouvoir la recherche sur la vie sauvage

L'European Wildlife Research Institut (EWI), créé en mars dernier, s'est donné pour objectifs de développer la recherche fondamentale sur la biologie du gibier, mais également d'en promouvoir les applications pratiques, tel l'aménagement rationnel de l'espace rural pour la faune. L'EWI a prévu par ailleurs la constitution d'un observatoire dont la mission sera de suivre en permanence l'état de l'ensemble des espèces animales et végétales ainsi que leurs biotopes. (DJV, Johannes-Henry - Strasse 26, D-5300 Bonn 1).

D'après Naturopa-Conseil de l'Europe, mars 1989.

*** FRANCE**

Monsieur Environnement

Les organisations céréalières ont désormais leur "Monsieur Environnement", en la personne de G. Thévenet. Le Président de l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales (AGPB) et de l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages (ITCF) l'a annoncé en mai dernier. Un pas supplémentaire dans la prise de conscience des industries céréalières du rôle qu'elles peuvent jouer dans la protection de l'environnement...

D'après Blé-Contact, juin 1989.

*** PAYS-BAS**

Requiem pour la loutre d'Orange

Protégée depuis 1942, il restait environ 300 loutres aux Pays-Bas en 1965. Depuis, les effectifs n'ont fait que régresser. Aujourd'hui, les naturalistes estiment qu'il ne subsiste que quelques rares spécimens disséminés sur l'ensemble du pays, ce qui signifie qu'aucun espoir de reconquête du territoire n'est permis et que l'espèce doit être considérée comme éteinte !

D'après Naturopa-Conseil de l'Europe, mars 1989.

*** EUROPE**

Deux nouveaux diplômés

Le Conseil de l'Europe a accordé en juin dernier le Diplôme Européen à deux nouveaux sites, le Parc National du Teide en Espagne, et la Réserve Naturelle du Wursacher Ried en RFA. Ce diplôme est accordé à des sites naturels ayant une valeur internationale, un intérêt du point de vue de la sauvegarde du patrimoine naturel en raison de leurs qualités scientifiques, esthétiques et récréatives, et jouissant d'un régime de protection adéquat. L'octroi du diplôme est assorti de recommandations à l'intention des gestionnaires du site, destinées en particulier à en améliorer le degré de protection. Les sites diplômés sont placés sous les auspices du Conseil de l'Europe pendant cinq ans.

D'après Information-Conseil de l'Europe, juin 1989.

*** FRANCE**

Respirez... Soufflez

Dans son communiqué annuel consacré à la pollution de l'air, le Secrétariat à l'Environnement indique que la pollution de l'air par le soufre a fortement diminué en 1988 tandis que celle de l'oxyde d'azote n'a pas connu une évolution aussi favorable. Les émissions de dioxyde de soufre ont diminué de 5% par rapport à 1987 et de 60% par rapport à 1980. Principal polluant acide des villes, le dioxyde de soufre provient essentiellement de la combustion des fuels et des combustibles solides ; les bonnes conditions climatiques de l'année 88 ont contribué en partie à cette diminution. Les mesures prises depuis les années 70 en matière d'environnement et d'énergie ont fait le reste. En ce qui concerne la pollution par les oxydes d'azote, dont 1/4 provient des installations fixes de combustion et 3/4 de la circulation automobile, elle n'a pratiquement pas baissé en raison de l'augmentation du trafic automobile. L'entrée en vigueur par étapes jusqu'en 1992 des mesures adoptées par les Douze permettra de réduire progressivement la pollution automobile, entre autres les émissions d'oxyde d'azote, qui devraient s'abaisser de 50 à 70%. Rappelons que ces deux gaz peuvent être à l'origine de troubles et de maladies respiratoires et contribuent au dépérissement des forêts par les "pluies acides".

D'après AFP Sciences du 13 juillet 1989.

*** AUSTRALIE**

Affolement

Le premier ministre australien ayant déclaré "qu'on ne peut s'asseoir et attendre jusqu'à ce que les effets du réchauffement global soient sur nous, pour commencé à l'élucider", le gouvernement australien a décidé de lancer un programme d'études sur les dangers de l'effet de serre, doté d'un budget initial de 5,9 millions de dollars jusqu'en juin 1990. Un comité de six experts sera nommé, dont l'objectif essentiel consistera à orienter les recherches, mais il aura aussi pour rôle d'informer le public. Par ailleurs, les organismes australiens devraient également rester en contact étroit avec le Programme d'Environnement des Nations-Unies, assister le programme international Géosphère-Biosphère et créer un programme national commun sur le climat, intégré au programme mondial de climatologie.

D'après AFP-Sciences du 20 juillet 1989.

*** FRANCE**

Convention de Washington

La 7ème session de la Conférence des Parties à la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvage menacées d'extinction, dite convention de Wahington) aura lieu du 9 au 20 octobre 1989 à Lausanne. Elle réunira les 102 Etats Parties à la Convention, ainsi que les observateurs de pays ne l'ayant pas ratifiée, d'organismes internationaux et d'organisations non-gouvernementales. La CITES est une convention conclue en 1973, dans le but d'empêcher que les commerces des plantes et des animaux n'accélèrent le déclin des espèces menacées. Elle interdit le commerce des espèces menacées d'extinction et surveille celui des espèces qui pourraient être menacées sans l'établissement d'un contrôle adéquat des activités commerciales. Le champ d'action de la CITES ne recouvre donc que le commerce international. Elle ne peut se substituer ni aux législations nationales ni à des mesures efficaces de réglementation du commerce dans les Etats membres. La CITES ne peut exercer de contrôle ni sur le braconnage ni sur le commerce intérieur des pays, pas plus qu'elle ne peut influencer des facteurs tels que la croissance des populations humaines ou la désertification. L'efficacité de la CITES dépend donc essentiellement de sa mise en oeuvre par les Etats souverains, tant il est vrai que même le meilleur système de contrôle international ne pourra jamais se substituer au respect effectif des règlements sur le terrain. Le secrétariat de la CITES, composé d'une vingtaine de personnes, a pour tâche d'aider les Etats membres à appliquer correctement la Convention. Actuellement, environ 20% de ses activités sont consacrées à l'éléphant d'Afrique. Ce thème sera largement abordé lors de la session d'octobre.
Secrétariat de la CITES - 6, rue des ranpas - Case Postale 78 - CH-1000 Lausanne 9, Suisse

*** GRANDE-BRETAGNE**

Primes au gel des terres et à extensification

Les agriculteurs qui s'engageront à prendre en compte les préoccupations écologiques, dans le gel de leurs terres, recevront une aide complémentaire. Elle sera de 450 F/Ha pour créer un environnement favorable à la faune sauvage, et atteindra 850 F pour la création de haies et même 1200 F dans le cas d'installation de zones de pâture pour la faune sauvage. Ce dispositif expérimental, mis en place sur quelques comtés, devrait concerner environ 400 fermes pour un montant de 4 millions de francs en 89. Parallèlement, la mise en place de mesures d'extensification se précise. Le programme, pour l'instant au stade de pilote, prévoit d'une part la possibilité de reconversion des ateliers d'engraissement bovins en unités de production de vaches allaitantes, et, d'autre part, la réduction de la taille de l'atelier d'engraissement. Dans ce cas, la prime sera de 300 à 500 F par animal supprimé. Pour les ovins, la réduction du cheptel devra être de 20% avec une prime comprise entre 80 et 120 F par brebis supprimée.

D'après Agro-bref du 4 juillet 1989.

*** BRESIL**

Accroître la conscience du peuple brésilien

Le représentant permanent du Brésil auprès de l'ONU, Mr. Nogueira- Batista, a annoncé le 13 juillet dernier à New York que son pays était prêt à accueillir la conférence des Nations-Unies qui devrait se tenir en 1992 sur le thème "Environnement et développement". Il a ajouté que l'organisation d'une telle conférence serait "une occasion d'accroître et d'aiguiser la conscience du peuple brésilien pour les questions d'environnement". Mr. Nogueira-Batista a appelé également les pays riches à transférer vers les pays en voie de développement les nouvelles technologies pour réduire la pollution. Il a indiqué par ailleurs que la partie brésilienne de la forêt amazonienne avait été déclarée "héritage national" et que son exploitation répondrait à ses normes écologiques établies par le Congrès du Brésil.

D'après AFP-Sciences du 20 juillet 1989.

*** France**

Programme commun

A la suite d'une rencontre entre Brice LALONDE et le directeur général de l'Agence Américaine pour la Protection de l'Environnement, la France et les Etats-Unis ont convenu le 15 juillet dernier de lancer un programme commun sur les relations existant entre les forêts tropicales et la pollution atmosphérique par le gaz carbonique.

D'après AFP-Sciences du 20 juillet 1989.

*** EUROPE**

Quand les ennemis héréditaires s'accordent...

Le 19 juillet dernier, Brice LALONDE a déclaré à Londres "qu'il n'y avait aucun désaccord entre la France et la Grande-Bretagne sur les problèmes d'environnement". Les deux pays se sont accordés sur la nécessité de créer une Agence Européenne de l'Environnement, chargée de regrouper toutes les données scientifiques en la matière. Cette Agence dépendrait de la Commission Européenne et pourrait être établie à Paris avant la fin 89. Il reste encore à définir ses moyens de fonctionnement. M. LALONDE et son homologue, le comte de Caithness, ont également abordé d'autres questions telles l'effet de serre, la labellisation des produits non-nocifs pour l'environnement et l'élimination des déchets industriels. Sur ce dernier point, ils se sont accordés sur le fait qu'il fallait traiter ces produits dangereux le plus près possible de leur lieu de production.

D'après AFP-Sciences du 20 juillet 1989.

*** INTERNATIONAL**

Sommet des Sept et environnement

Les sept pays industrialisés réunis le 15 juillet dernier à Paris ont souligné l'urgence d'une lutte mondiale contre la pollution. C'est la première fois que le thème de l'environnement occupe une place aussi importante dans ce genre de réunion. Pour aider les pays en développement et les encourager à prendre des mesures en faveur de l'environnement, les Sept ont souligné la nécessité "d'envisager des incitations économiques". Dans certains cas, ils ont suggéré l'annulation de la dette "née de l'aide publique au développement" et proposé "des accords d'échange dette-nature". Les Sept ont demandé à tous les pays d'unir leurs efforts pour améliorer l'observation et la surveillance au plan mondial. Ils ont également largement recommandé de donner un nouvel élan à la recherche scientifique sur les problèmes d'environnement et de faire des estimations précises des coûts et avantages économiques des politiques d'environnement. Le communiqué fait toutefois allusion à certaines divergences d'approche entre les Sept, précisément entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne d'une part et d'autres pays, dont la France, d'autre part, tout en précisant qu'elles ne devraient pas retarder leur action. Sur ce sujet, il a été déclaré que "certains de nos pays sont convenus que la création d'une nouvelle institution dans le cadre des Nations-Unies mériterait d'être prise en considération". Parmi les différents dangers qui menacent la planète, les Sept se sont vivement inquiétés de l'appauvrissement de la couche d'ozone. En matière de réchauffement de l'atmosphère, ils ont estimé indispensable de renforcer le réseau mondial d'observatoires de surveillance des gaz à effet de serre. Les Sept ont enfin appelé les pays en développement à "une gestion avisée des forêts tropicales" et ont apporté leur soutien politique à des projets tels que la création d'un observatoire des zones sahariennes pour lutter contre la désertification.

D'après AFP-Sciences du 20 juillet 1989.

*** INTERNATIONAL**

Chaud devant !

Moustafa Tolba, directeur du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, a déclaré qu'un traité international de lutte contre le réchauffement de la planète pourrait être ratifié en 1992.

D'après Presse-Environnement du 7 juillet 1989.

*** CANADA**

Déplombage

Le 17 juillet dernier, le Canada a annoncé le renforcement de sa réglementation sur l'essence au plomb dans le but de la retirer presque totalement du marché d'ici à décembre 1990, soit deux ans plus tôt que prévu. Seul les moteurs d'équipements commerciaux agricoles et maritimes pourront alors utiliser une essence dont la teneur en plomb ne pourra excéder 26 mg/l. Le ministère de l'Environnement canadien a précisé que l'application des mesures visant à réduire la teneur de plomb dans l'essence et à contrôler des pots d'échappements a permis, entre 1974 et 1987, de réduire de 85% la moyenne des concentrations de particules de plomb dans l'air.

D'après AFP-Sciences du 20 juillet 1989.

*** INTERNATIONAL**

Paradoxe

Au 30 juin dernier, la Banque Mondiale avait approuvé plus de 100 projets intégrant d'importantes composantes environnementales, ce qui représente environ 35% des projets de la "Banque" et de l'Association internationale de Développement. Paradoxalement, la Banque Mondiale rencontre des difficultés dans la mise en oeuvre de ces programmes "intégrés", car certains pays en développement les acceptent mal. "Ils ont le sentiment qu'ils leur sont imposés par les pays industrialisés, parfois pour freiner le développement du pays" explique Barber Conable, le Président de la Banque Mondiale, qui a toutefois réaffirmé "le lien entre pauvreté, dégradation de l'environnement et croissance incontrôlée de la population et les ressources naturelles propres à couvrir ses besoins". La Banque Mondiale poursuivra donc son action en faveur de l'environnement et y consacra 1,3 milliards de dollars durant les exercices 1987-1989.

D'après Presse Environnement du 7 juillet 1989.

* HAÏTI

Désert, désert

Chaque année, 40 à 50 millions d'arbres sont coupés en Haïti et l'érosion dévore 6000 hectares de terre arable, asséchant sources et puits. Chaque année, les paysans défrichent et brûlent les taillis pour se procurer un nouveau lopin à cultiver, qui sera vite rendu inutilisable par les pluies qui ravinent les sols. La forêt, qui couvrait 23% du territoire en 1923, ne s'étend plus que sur 1% aujourd'hui, peut-être moins. Privé de sa couverture végétale, le sol ne retient plus l'eau, dont 80% dévale les pentes entraînant les couches arables dans la mer, les sources ne sont plus alimentées et les puits se salinisent. L'un des responsables de la Fédération des Amis de la Nature (FAN) explique que pour survivre, les Haïtiens sont obligés de détruire leur environnement et leurs ressources de demain. La densité de population atteint 700 au km² par rapport aux surfaces cultivables, et 72% de la population vit de l'agriculture. Les paysans qui tentent de s'installer dans les villes connaissent bientôt la misère des bidonvilles de Port-au-Prince dont la population atteint plus d'un million d'habitants. D'autres, véritables "réfugiés écologiques", gagnent la Floride par la mer. Pour parer au plus pressé, la FAN a lancé une opération de construction de réservoirs familiaux (12 000 litres) ou communautaires (80 000 litres), destinés à recevoir les eaux de pluie, dans l'objectif de permettre aux paysans de faire de l'élevage et de cultiver fruits et légumes, ce qui limiterait le déboisement. La dégradation de l'environnement est telle que si rien n'est fait pour arrêter déboisement et désertification, dans 20 ans l'île qui avait frappé Christophe Colomb par sa richesse et sa fertilité sera un désert abandonné par les hommes.

D'après AFP-Sciences du 13 juillet 1989.

N.D.L.R. : Il se dit du côté de Port-au-Prince que l'un des freins au programme "Citernes" réside en l'élévation considérable du fermage que les propriétaires fonciers ne manquent pas d'imposer aux cultivateurs, essentiellement locataires, sous prétexte que l'installation d'une citerne augmente la valeur de la propriété... Cercle vicieux au Pays vaudou !